



Garantie limitée standard

Laveuses commerciales légères Ready Rack



Garantie du produit pour les laveuses commerciales légères Ready Rack

Modèles - EW22G et EW35G

I. Couverture et durée de la garantie

Groves Inc, Woodstock, IL 60098 étend cette garantie limitée au propriétaire initial (Acheteur), ou par transfert de garantie autorisé par l'usine à un nouveau propriétaire, d'un lave-linge ou sèche-linge commercial de marque Ready Rack (Equipement) - acheté auprès de Groves Inc. ou de l'un de ses distributeurs (Distributeur).

Groves Inc. réparera ou remplacera gratuitement toute pièce dont la défaillance résulte d'un défaut de matériau ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie indiquée ci-dessous. Cette garantie limitée n'est valable que pour l'achat initial du produit et ne s'applique qu'en cas d'utilisation en Amérique du Nord. La preuve de la date d'achat d'origine est nécessaire pour obtenir une pièce de rechange dans le cadre de cette garantie limitée.

PERIODE DE GARANTIE : Pièces seulement ; main-d'oeuvre et/ou expédition non comprises. Note : Si la date originale d'achat au détail ne peut être vérifiée, la garantie débutera 60 jours après la date de fabrication.

- Les produits et pièces de remplacement sont garantis pour la durée restante de la période de garantie initiale.
- Les produits et pièces de remplacement peuvent être neufs ou remis à neuf.

Applications de blanchisserie sur place (OPL)

- UNE (1) ANNÉE : garantie d'une année complète sur les pièces seulement, à compter de la date d'achat au détail d'origine. La main-d'œuvre et les frais d'expédition ne sont PAS inclus. Les produits OPL sont définis comme des produits commerciaux non suspendus utilisés dans des lieux tels que les hôtels, les hôpitaux, les centres de remise en forme, les entreprises, etc.
- Pour toutes les pièces, la durée restante de la garantie limitée de l'équipement auquel les pièces sont incorporées ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de vente des pièces, la période la plus longue étant retenue.

II. Exclusions de la garantie

- Les déplacements pour la livraison, le ramassage, l'installation du produit, l'instruction ou le remplacement des fusibles de la maison, le raccordement du câblage ou de la plomberie de la maison, ou la correction des réparations non autorisées, ou pour l'entretien du produit si votre produit est situé dans une zone éloignée (zones éloignées standard) où l'entretien par un fournisseur de services Ready Rack agréé n'est pas disponible.
- Le produit ne fonctionne pas en cas de panne ou d'interruption de courant ou d'un service électrique inadéquat.
- Les dommages causés par des fuites ou des ruptures de conduites d'eau, des conduites d'eau gelées, des conduites d'évacuation restreintes, une alimentation en eau inadéquate ou interrompue ou une alimentation en air inadéquate.
- Les dommages résultant de l'utilisation d'un produit dans une atmosphère corrosive ou contraire aux instructions énoncées dans le manuel d'utilisation du produit.
- Les dommages causés au produit par les accidents, les parasites et la vermine, la foudre, le vent, le feu, les inondations ou les cas de force majeure.
- Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une installation, d'une réparation ou d'un entretien inappropriés. Une réparation incorrecte comprend l'utilisation de pièces non approuvées ou spécifiées par Ready Rack.
- Dommages ou défaillances causés par une modification ou une altération non autorisée, ou si l'appareil est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu.
- Les dommages ou défaillances causés par un courant électrique, une tension ou des codes de plomberie incorrects, ou l'utilisation d'accessoires, de composants ou de produits de nettoyage consommables qui ne sont pas approuvés par Ready Rack.
- Les dommages ou défaillances causés par le transport et la manutention, y compris les rayures, les bosses, les ébréchantures et/ou autres dommages à la finition de votre produit, à moins que ces dommages ne résultent de défauts de matériaux ou de fabrication et qu'ils ne soient signalés dans un délai d'une (1) semaine à compter de la date de livraison.
- Endommagement d'un présentoir, d'une boîte ouverte, d'un produit à prix réduit ou d'un produit remis à neuf.
- Les produits dont les numéros de série originaux ont été enlevés, modifiés ou ne peuvent être facilement déterminés.
- Augmentation des coûts des services publics et des dépenses supplémentaires liées aux services publics.
- Le retrait et la réinstallation du produit s'il est installé dans un endroit inaccessible ou s'il n'est pas installé conformément aux instructions d'installation publiées.
- La réparation ou le remplacement des ampoules, des filtres ou de toute autre pièce consommable. Le coût de la réparation ou du remplacement dans ces circonstances exclues est à la charge du consommateur.

CETTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE EXPRESSÉMENT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'APTITUDE À L'EMPLOI, AINSI QUE TOUTE AUTRE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ IMPLICITE EN VERTU DE LA LOI. GROVES INC. N'ASSUME NI N'AUTORISE AUCUNE AUTRE PERSONNE À ASSUMER POUR GROVES INC. TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ LIÉE À LA VENTE DE L'ÉQUIPEMENT OU DES PIÈCES. LES RECOURS PRÉVUS DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE SONT EXCLUSIFS ET L'ACHETEUR RENONCE PAR LES PRÉSENTES À TOUS LES AUTRES RECOURS, EXPLICITES OU IMPLICITES EN VERTU DE LA LOI, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, TOUS LES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS, QU'ILS SOIENT OU NON ATTRIBUABLES À LA NÉGLIGENCE DE GROVES INC. CETTE GARANTIE NE PEUT ÊTRE PROLONGÉE, MODIFIÉE OU CHANGÉE QUE SUR LA BASE D'UN INSTRUMENT ÉCRIT PRÉALABLE EXÉCUTÉ PAR UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE GROVES INC. AUTORISÉ.